



Faute éliminatoire à l'examen du permis de conduire

Par **Caroingals99**, le **15/10/2019** à **18:47**

Bonjour,

J'ai raté il y a peu mon examen de permis pratique pour la troisième fois et je commence à en avoir un peu assez.

J'ai été recalée pour ne pas avoir fait un contrôle (dans le rétro extérieur gauche) soit disant... Sur l'autoroute, l'inspecteur m'a demandé de changer de voie pour faciliter l'insertion d'un véhicule alors que l'on sait que les voies d'accélération disposent d'un "cédez le passage" et que les véhicules qui y circulent n'ont pas la priorité. Tel que c'est écrit dans le code de la route notamment sur le site de Legifrance.gouv.fr

Je considère que l'inspecteur a profité de la situation et qu'il m'a délibérément piégée (il a profité de sa position de dominant s'est délibérément moqué de moi tout en ne respectant le code de la route) : il m'a mis une faute éliminatoire alors qu'à part le véhicule en insertion il n'y avait personne d'autre.

Aujourd'hui je n'en demords pas et j'envisage sérieusement de faire un recours

Serait-ce efficace ? Cela vaudrait-il le coup ?

Je vous remercie d'avance.

Myriam

Par **morobar**, le **15/10/2019** à **19:27**

Bonjour,

ET pourtant l'inspecteur vous a imposé la bonne manœuvre qui consiste à laisser les voitures

s'insérer dans la circulation.

Imposer un arrêt à un véhicule en insertion c'est lui interdire l'accès puisqu'il ne pourra ni s'élancer ni faire marche arrière.

Le reste n'est que bla bla pour dissimuler un abus de priorité.

Pour le recours c'est ici:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18683>